## **Navette Tram**

Les salariés bibus en **déplacement professionnel** peuvent s'installer dans la cabine opposée vêtu du gilet jaune. L'agent devra demander la clé au conducteur en montant et la lui remettre à la



Ne pas oublier de prévenir le PCC à chaque montée et descente en cabine opposée.

Il est bien évident qu'aucune commande ne doit être manipulée en cabine opposée.